

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNI****DELIBERATION n°32/2020**
OBJET : DOTATION CANTONALE 2020Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Excusés : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 26**SÉANCE DU 29 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Sandrine BRUNET qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a fait connaître, par courrier du 22 juin, la proposition d'allouer à la Commune, au titre de la Dotation cantonale d'aménagement 2020, une somme de 50.000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la dotation cantonale 2020 pour la réfection (goudron) du chemin des Colles, une partie du Chemin du Ranch, du Chemin de la Treille et du Chemin des Picholines à partir du Tennis du Vignal jusqu'au rond-point du Camp de Tende dont l'estimation s'élève à 199 700.00 € HT ainsi que la pose de ralentisseurs devant le Cercle de la Fraternité et sur la Route du Bar sur Loup dont l'estimation s'élève à 27 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Estimation des travaux HT	226 700.00 € HT
Subvention du Département dotation cantonale	50.000.00 €
Part communale HT	176 700.00 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

AUTORISE les travaux ci-dessus proposés,

APPROUVE le coût de la dépense de 226 700 € HT,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

INSCRIT la dépense à la section d'investissement du budget communal au compte 2315-601,

SOLLICITE la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2020 de 50.000€ pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 6 JUIL. 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 6 JUIL. 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel DELMOTTE

